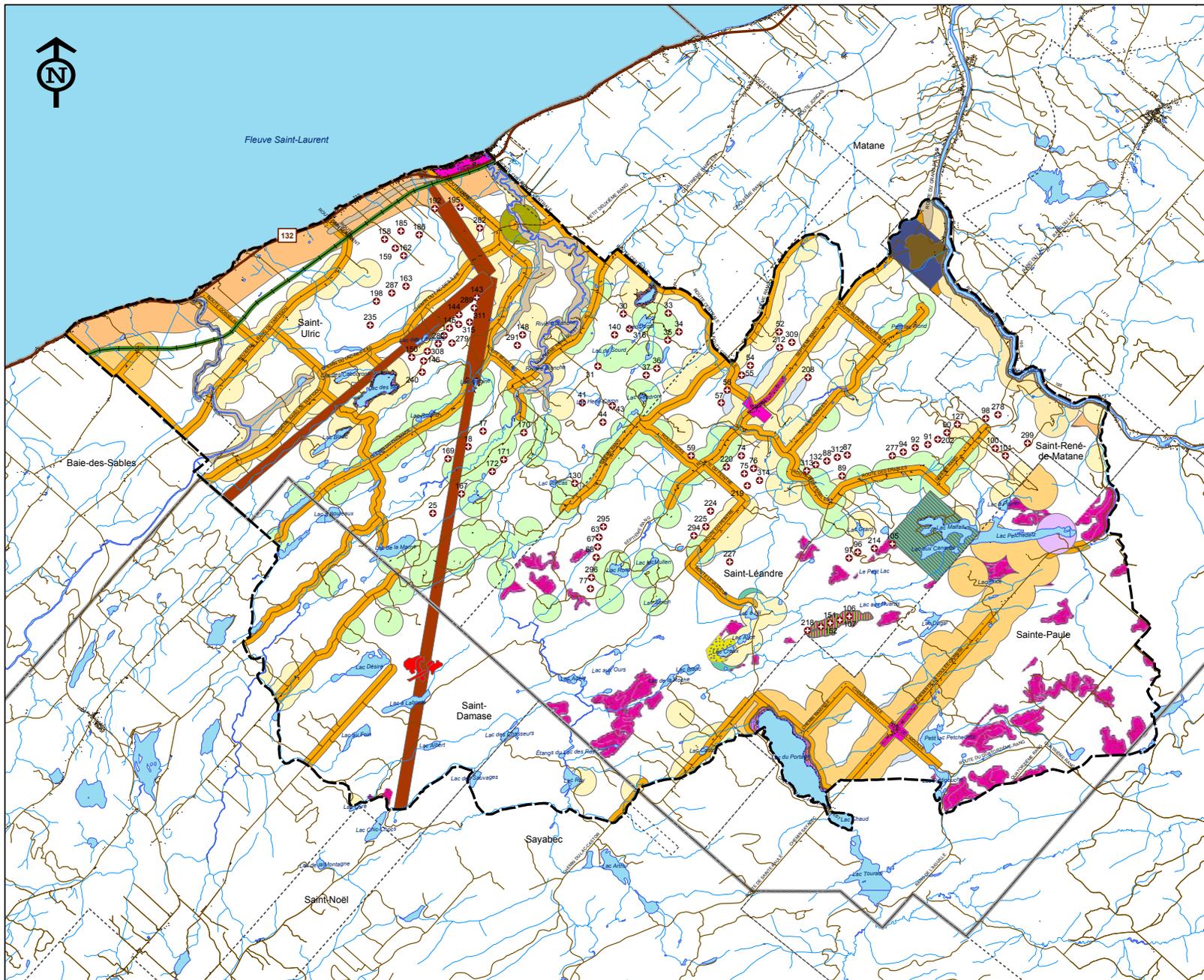


Figure 3.1 Zones d'interdictions



Étude d'impact sur l'environnement

AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
À SAINT-ULRIC - SAINT-LÉANDRE

Figure 3.1  
Zones d'interdictions

- PROJET**
- Site d'implantation d'éolienne
- INFRASTRUCTURES**
- Route principale
  - Route secondaire
  - Chemin de fer
- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté
  - Municipale
- INTERDICTIONS**
- Baux de villégiature
  - Zone de risque d'érosion
  - Rivière à saumon
  - Agglomération
  - Centre de ski
  - Écosystème forestier exceptionnel
  - Encadrement visuel
  - Villégiature
  - Zone de récréation
  - Site de récréation et de plein air
  - Corridor visuel d'agglomération (500 m)
  - Corridor visuel de maison isolée (gps) (350 m)
  - Corridor visuel de maison isolée (350 m)
  - Corridor visuel de maison isolée (400 m)
  - Corridor visuel de maison isolée (500 m)
  - Corridor visuel des routes 132 et 195 (750 m)
  - Corridor des routes secondaires (125 m)
  - Corridor visuel de la zone récréative de Matane
  - Corridor visuel d'une rivière à saumon
  - Corridor visuel des baux de villégiature
  - Corridor visuel de territoire d'intérêt historique
  - Corridor de télécommunication
  - Érablière sous bail ou érablière potentielle
  - Bande de protection des érablières
  - Érablière faisant l'objet d'une entente avec la MRC



Projection NAD 1983 MTM Zone 6

Date: Mai 2006  
Projet : 501673

Sources : Ministère des Ressources naturelles et  
de la Faune du Québec, SNC-Lavalin, 2006